

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
d'AUSSAC-VADALLE  
CHARENTE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS**

Nombre de Conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| en exercice | 11 |
| présents    | 7  |
| Votants     | 7  |

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-heures trente, le CCAS d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT Maire.

Présents : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame LIOT Régine, Madame DUPUY Marine, Monsieur MIEN Laurent, Monsieur COUSSAUD Jean-François, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur CHAMBRE Damien  
Absents : Madame VISSE Olivia

Excusés : Madame BIZE Aurélie, Monsieur PAPOT Rémy, Madame VINCENT Jessica

**OBJET :**  
**Repas annuel du CCAS**

Concernant le repas annuel du CCAS pour les aînés de la commune, le Conseil d'Administration décide, de fixer au 10 mars 2024 la date, de retenir que les personnes âgées de 65 ans dans l'année 2024 sont invitées, leurs conjoints pourront participer en payant la somme de 15€.

Le repas sera ouvert aux membres du Conseil Municipal en exercice, à titre gracieux et que leurs conjoints pourront également y participer pour la somme de 15€.

Le CCAS retient pour l'animation M. Xavier PEBAYLE pour une formation TRIO (1 chanteur et 2 danseuses) pour un prix de 900€ TTC via le GUSO.

*En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département*

**AR Prefecture**

016-211600242-20231127-D\_20230211-DE  
Reçu le 12/03/2024

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Gérard LIOT

